

L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC  
PRÈS LE TRIBUNAL JUDICIAIRE -  
TRIBUNAL DE POLICE DE MEAUX  
46, Avenue S. ALLENDE  
77108 MEAUX

L'Officier du Ministère Public

à

Monsieur [REDACTED]  
[REDACTED]

Références à rappeler : RO [REDACTED] - PV [REDACTED]  
AFM [REDACTED]

Rédacteur : GA

Monsieur,

Votre requête faisant suite à une infraction relevée sur le ressort du Tribunal de Police de Meaux, a attiré notre attention.

Après examen de cette affaire, j'ai le plaisir de vous informer du classement sans suite.

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

1 fois 023800 USAGE D'UN TELEPHONE TENU EN MAIN PAR LE CONDUCTEUR D'UN VEHICULE EN CIRCULATION ART. R.412-5-1 AL. 1 C.ROUTE, ART. R.412-6-1 AL. 1 AL. 5 C.ROUTE.

Infraction(s) relevée(s) à [REDACTED], en date du [REDACTED]  
par procès verbal n° [REDACTED] dressé par [REDACTED] avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) : [REDACTED]

Dans le cas où vous auriez fait l'objet d'un prélèvement sur votre compte, suite à une opposition administrative bancaire, le montant de la majoration vous sera remboursé par la Trésorerie de Melun.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Fait à MEAUX, le 05/11/2020

L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC

